

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du Jeudi 18 Novembre 2021

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 Novembre 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 18 Novembre 2021 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Delphine GUENIN, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

Delphine GUENIN est nommée secrétaire de séance.

Camille BARBAZ, chargée de mission Natura 2000 pour l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue présente au conseil municipal Natura 2000. Le premier contrat et les premières conventions étaient pour la période 1997-2020 et doivent être mis à jour pour la période 2020-2026.

ORDRE DU JOUR :

I) Approbation du procès-verbal du 21/10/2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II) Compte rendu des différentes commissions communales

Bâtiments : École : Avancement des travaux :

Un câble doit être tiré par Benoît Massart et Arnaud Saillard. Quelques travaux et réparations ont été effectués par Nicolas Vanhuyse, notamment au niveau des serrures. Anthony Beschet réalisera les étagères dans les toilettes.

Un devis a été demandé pour refaire la peinture des murs et sols dans la classe la plus abîmée.

Bois : Point sur les coupes et les chablis :

Lors de la vente du 27 octobre 2021, les parcelles 8 et 9 ont été vendues en prévente à la scierie SIF au prix de 89,49 €/m³ pour volume de 303 m³

Animations : Noël des anciens, Vœux de la municipalité :

VECA organise les événements suivants :

- 24 et 27 Novembre : décoration du village
- 11 Décembre : Atelier de création de cartes, animé par Audrey Bailly-Bechet
- 12 Décembre : Jeux de société, buvette et crêpes

Le 17 Décembre : les élus pourront retirer les paniers à distribuer aux anciens à l'ancien gîte (14 rue des Courbes)

Les Vœux du Maire sont prévus le 8 Janvier 2022 à 19h à la Salle des Fêtes

Communication :

Intramuros : Les codes et identifiants ont été reçus pour la mise en service.

L'animatrice pour les jeunes Emma Charmoret propose de refaire des activités pendant le mois de Décembre.

III) Avenant CAF contrat Enfance Jeunesse :

Il est proposé un avenant au contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF afin que l'aide versée pour le périscolaire puisse l'être directement auprès de Familles Rurales.

Le conseil municipal, après débat, accepte à l'unanimité cet avenant et autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

IV) Convention Familles rurales :

Afin de pouvoir mettre à jour en trésorerie les versements effectués par Familles rurales pour la mise à disposition par la commune des locaux du périscolaire, une délibération est nécessaire pour valider le montant de 4000€ fixé par la convention signée avec Famille rurale.

Le conseil municipal, après débat, décide, à l'unanimité de confirmer le montant de 4000€ prévu par la convention établie avec Familles rurales, et autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires.

V) Demande d'acquisition d'un caveau au cimetière

M le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier reçu pour l'acquisition d'un caveau au cimetière. Un caveau étant disponible carré 2 il est proposé au conseil de répondre favorablement à cette demande.

Le conseil municipal, après débat, accepte, à l'unanimité, cette proposition.

VI) Fonds de concours :

M le Maire informe le conseil municipal que les reversements de fiscalité effectués par la communauté de communes sont désormais divisés entre les Fonds de Concours, et la Dotation de Solidarité Communautaire. A ce titre, il est proposé, concernant les fonds de concours, de solliciter la Communauté de Communes pour les montants suivants :

Fond de concours n°1 : 5 919€

Fond de concours n°2 : 15 788€

Le conseil municipal, après débat, accepte, à l'unanimité cette démarche et autorise M le Maire à poursuivre toute formalité administrative et financière nécessaire à celle-ci.

VII) CRTE :

La CFD nous demande la liste des travaux que nous serons amenés à réaliser pour la période (2022-2026). En plus du préau et de l'enfouissement des réseaux, nous souhaiterions ajouter l'ouverture d'une classe dans les années à venir et la réfection de la toiture du bâtiment, de la Poste et la réfection de la citerne de Vaux. Le conseil municipal valide cette liste de projets.

VIII) Modification du taux communal de la taxe d'aménagement :

Aujourd'hui, le taux communal de la TA est de 2,5%. Il est proposé au conseil municipal d'étudier la révision de ce taux. Il est également proposé d'envisager un taux d'exonération concernant les abris de jardin.

Le conseil municipal, après débat, décide, à l'unanimité, de fixer le taux communal de la taxe d'aménagement à 4%.

Concernant la proposition d'exonérer, tout ou partiellement, les abris de jardin de la taxe d'aménagement, le conseil municipal, par 9 voix pour et 5 contre, décide de ne pas exonérer ce type de constructions.

IX) Projet d'enfouissement des réseaux du SIEL :

Le projet du SIEL d'enfouissement des réseaux est rappelé au conseil municipal. Il est proposé de se prononcer sur la réalisation de celui-ci.

Après débat, le conseil municipal, par 4 voix pour, 10 contre, rejette ce projet.

X) Vente de l'usine communale :

La vente n'a pas eu lieu comme prévu initialement. M Nicod propose de prendre rendez-vous avec le notaire afin de discuter de l'état des lieux et préciser les problèmes rencontrés.

XI) Convention lotissement Petit Laveron :

La convention rédigée n'a pas été ratifiée par l'entreprise Pellegrini. Celle-ci demande à la commune une prise en charge d'une partie des aménagements le long de la RD9 (trottoirs, et candélabres)

Le conseil municipal, après débat, souhaite que chaque partie demande des devis afin de pouvoir estimer les sommes mises en question.

XII) Questions diverses

Le report de la visite de Monsieur le Préfet est prévu au 06 Décembre 2021 (à confirmer).

La demande de Nicolas Vanhuyse pour l'obtention de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale d'argent pour 20 années de services auprès de la collectivité a eu une réception favorable des services de l'Etat.

Contact pris auprès des services Orange, la mise en service de l'antenne téléphonique a été annoncé pour mi-février 2022.

Micro-crèche : un nouveau bail est à prévoir à compter du 1er février. Une proposition d'achat des locaux reste envisageable.

Le prochain conseil est prévu le jeudi 16/12/2021

Fin de la séance à 23h35

Le Maire,
Bernard Beschet

